Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Cabinet **Mission défense** **78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **CAB/MD/2016-237** **21/03/2016**

Date de mise en application : 21/03/2016
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Candidatures pour la 2ème session nationale de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) "Enjeux et stratégies maritimes".

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Administration Centrale Etablissements d'enseignement supérieur Etablissements publics-Offices Délégués de zone de défense et de sécurité

Résumé : L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) sous tutelle du Premier ministre a notamment pour mission de réunir des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique, aux armées et aux autres secteurs d'activité de la Nation pour leur permettre, autour d'un thème précis, de mieux appréhender les problématiques de défense et de sécurité au travers de conférences, de missions d'études et de débats contradictoires. Ces problématiques ne traitent pas que de la défense militaire et civile, elles abordent de plus en plus la défense économique et les relations internationales. Il est important que le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt y soit bien représenté.

Le thème d'étude annuel de la 2e session nationale "Enjeux et stratégies maritimes" de l'IHEDN porte sur "Les conflits entre usagers de la mer : quels enjeux de défense et de sécurité liés à la recherche du juste équilibre entre exploitation des richesses et protection de l'environnement ?"

Les activités s'échelonnent selon des dates suivantes :

PARIS 30 septembre et 1er octobre 2016
Maritimisation du monde – Enjeux maritimes de sécurité et de défense

TOULON 4 et 5 novembre 2016
Risques et menaces en mer – Droit de la mer – Méditerranée – Action navale

BREST ET LORIENT 9 et 10 décembre 2016
Océanographie – Biologie – Environnement – Atlantique – Dissuasion – Construction navale

BRUXELLES 6 et 7 janvier 2017
L'Union européenne (UE) face aux enjeux maritimes – Relations maritimes et navales France/UE

MARSEILLE/TOULON 3 et 4 février 2017
Transport et routes maritimes – Marine marchande française – Mer et loisirs – Technologies et industries navales civiles et militaires

PARIS 10 et 11 mars 2017
Enjeux maritimes de la France – Gouvernance de l'action de l'État en mer – Outre-mer – Ressources énergétiques

CALAIS / DUNKERQUE / BOULOGNE 19 et 20 mai 2017
Ports – Pêche – Aquaculture - Planification des espaces maritime

PARIS 6 et 7 juillet 2017
Présentation des travaux de comité – Clôture

Le cycle de formation, à vocation théorique et pratique, s'articule autour :

- de conférences-débats animées par des responsables et des experts de haut niveau portant notamment sur les enjeux maritimes, les risques et les menaces en mer, les secteurs d'activité maritime, les ressources biologiques et halieutiques, la préservation du milieu marin, les politiques et stratégies maritimes et navales de la France et de l'Europe ;
- de visites d'organismes, d'entreprises et d'installations civiles et militaires liés à la mer, qui donnent un caractère concret à l'enseignement dispensé ;
- de travaux en comités sur des sujets d'actualité directement liés au thème de la session, conduits sur toute la durée de la formation et incluant la rédaction d'un rapport commun présenté lors d'un séminaire public, avant de donner lieu à publications ;
- d'une mission d'étude à l'étranger dont la destination est choisie en cohérence avec le thème de la session.

Les auditrices et auditeurs doivent présenter une forte motivation personnelle ainsi qu'une aptitude au travail en groupe, fondamental dans les méthodes de travail de l'IHEDN.

En outre, les auditrices et auditeurs retenus devront faire l'objet d'une habilitation les autorisant à prendre connaissance de documents classifiés « Confidentiel Défense ».

Je vous serais donc obligé de rechercher parmi les agents de votre direction, service ou organisme, ceux qui, remplissant les conditions rappelées ci-dessus, seraient intéressés par cette session nationale et de me les faire connaître **pour le 15 avril 2016 au plus tard** afin de me permettre d'établir la liste des auditrices et auditeurs retenus et de la présenter au Directeur de l'IHEDN.

Les informations et les dossiers de candidature sont accessibles sur le site internet www.ihedn.fr et devront être déposés auprès de la mission de défense du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 78 rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP, à l'attention de Mme Lynda ZENOU - tél : 01.49.55.41.66 – mail : lynda.zenou@agriculture.gouv.fr.

Le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Catherine COLLINET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Institut des hautes études de défense nationale

CANDIDATURE

"Enjeux et Stratégies Maritimes"

2ème session nationale : cycle 2016-2017

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 29 avril 2016

Le dossier de candidature comprend

- ☐ Fiche de candidature (ci-dessous)
- ☐ Engagement d'assiduité (ci-dessous)
- ☐ Engagement de prise en charge et de règlement des frais d'inscription (ci-dessous)
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ Curriculum vitae
- ☐ 1 photo d'identité (format 3, 5 cm x 4, 5 cm)
- ☐ 1 photo d'identité (version électronique)
- ☐ 1 certificat de sécurité **ou**
- ☐ 1 dossier de demande d'habilitation composé d'une notice individuelle en **trois exemplaires** et de **trois photos d'identité**

Téléchargeable sur le site de l'Institut (www.ihedn.fr) dans la rubrique "formations/Sessions nationales/Enjeux et Stratégies Maritimes"

Seuls les dossiers complets seront examinés

Les dossiers sont à retourner à l'adresse suivante
Inscription à la session nationale « Enjeux et Stratégies Maritimes »
Secrétariat de M. Joël BOUCHITE
Préfet, secrétaire général de l'IHEDN
1, place Joffre – 75700 PARIS 07 SP

Contact
Florence ANDRÉ
Assistante
Tél. 01 44 42 47 06 - Fax 01 44 42 31 87- Courriel : florence.andre@ihedn.fr

FICHE DE CANDIDATURE

PHOTO

ÉTAT CIVIL

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le : Lieu de naissance (ville et pays)

Situation de famille :Nombre d'enfant (s) :

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone portable :Téléphone personnel :

Courriel :

Carte nationale d'identité n° :.....délivrée le :

à : par :

Passeport n° :délivré le :

àpar : valide jusqu'au :

PROFESSION

Secteur d'activité : ☐ Ministères - préciser :

☐ Etablissements publics
☐ Fonction publique territoriale
☐ Secteur privé
☐ Cultes/Syndicats
☐ Fonction publique hospitalière
☐ Diplomates et militaires étrangers
☐ Associations/Organisations professionnelles

Fonction actuelle (précise)

.....

.....

.....

Adresse professionnelle :

.....

Ministère / Entreprise / Organisme employeur :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Diplôme(s) et formation(s)

.....

.....

Langue(s) étrangère(s)

Le niveau d'anglais doit permettre la compréhension et la conversation courante.

1ère langue :..... ☐ courant ☐ moyen ☐ faible

2e langue : ☐ courant ☐ moyen ☐ faible

Autre : ☐ courant ☐ moyen ☐ faible

FONCTION ÉLECTIVE ET ASSOCIATIVE

Nature :

Lieu d'exercice du mandat électoral :

Vie associative :

Responsabilité(s) exercée(s) :

SITUATION MILITAIRE

☐ Service national ☐ Réserve ☐ Exempté ☐ Réformé

HABILITATION

Le candidat est-il habilité à accéder aux informations classifiées de défense ? (niveau **confidentiel**)

☐ Oui Référence de la décision d'habilitation (joindre une attestation).....

☐ Non

Dans la négative, l'employeur a-t-il engagé une demande d'habilitation ? ☐ Oui ☐ Non

Si l'employeur n'a pas engagé de demande, celle-ci sera entreprise par l'IHEDN.

Le candidat fournira, à cet effet :

- une **notice individuelle** de sécurité, renseignée intégralement, établie **en trois exemplaires** (un original et deux photocopies), **datés et revêtus de la signature originale** du candidat,
- **trois photographies** d'identité originales (non scannées), identiques et récentes (moins d'un an).

VOTRE CANDIDATURE

S'agit-il de votre ☐ 1ère candidature

☐ Renouvellement de candidature ?e candidature

Quelle session ? :

Votre démarche est-elle ☐ Personnelle ? ☐ Professionnelle ? ☐ Les deux ?

Avez-vous déjà participé à une formation de l'IHEDN ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle ? :.....

Avez-vous déjà participé à une formation maritime ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle ? :.....

Comment avez-vous pris connaissance des formations de l'IHEDN ?

☐ Par la presse, précisez :.....

☐ Par Internet ☐ Par l'une de nos conférences publiques « Lundis de l'IH*edn* »

☐ Par le site IHEDN ☐ Par la hiérarchie de l'entreprise / institution

☐ Par un(e) ancien(ne) participant(e) à l'une des formations de l'IHEDN / Nom :

☐ Par un mailing papier/électronique

☐ Autre / Précisez :

Comment avez-vous été sensibilisé aux enjeux maritimes ?

.....
.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENT À RESPECTER L'OBLIGATION D'ASSIDUITÉ PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA SESSION

(à remplir obligatoirement)

Le (la) candidat(e)

Je, soussigné(e),.....,
si je suis admis(e) comme auditeur (trice) à la 2ème session nationale "Enjeux et Stratégies Maritimes" de l'IHEDN, m'engage à suivre, de façon régulière et prioritaire, les activités proposées :

- les conférences, visites et travaux de comités : vendredi et samedi toute la journée, (8 fois dans l'année, d'octobre 2016 à juin 2017),
- les déplacements dans les ports français,
- la mission d'étude à l'étranger : 4 jours

Fait à le,

Signature du candidat :

L'employeur

Je, soussigné(e),

Qualité

sous réserve de l'admission de M. ou Mmeà la 2ème session nationale "Enjeux et Stratégies Maritimes" de l'IHEDN, l'autorise à suivre toutes les activités de façon régulière et prioritaire sur toute autre activité professionnelle.

Fait à le,

Signature de l'employeur :

ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE DES DROITS D'INSCRIPTION

(à remplir obligatoirement)

Entité assurant le financement de la formation

Ministère / Entreprise / Organisme employeur / Organisme financeur (AFDAS, AGEFOS…) :

.....

.....

Le candidat lui-même (autofinancement) :

Adresse :

.....

Coordonnées (tél., courriel) :

Service prenant en charge les droits d'inscription (service payeur)

Intitulé :

Adresse :

.....

Coordonnées (Tél., courriel) :

Coordonnées de la personne à qui sera adressée la facture

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Coordonnées (Tél., courriel) :

Personne ayant qualité pour engager la prise en charge financière et régler les droits d'inscription

Je, soussigné(e),

agissant en qualité de

m'engage à prendre en charge et régler les droits d'inscription à la 2ème session nationale « Enjeux et Stratégies Maritimes » de l'IHEDN, d'un montant de *(en toutes lettres)*dès l'acceptation de la candidature de M. /Mme *(prénom nom)*

.....

Fait à.....le.....

Signature (et cachet de l'organisme)

Les **droits d'inscription** sont fixés comme suit, selon le statut de l'auditeur ou la qualité de son employeur :

- **Secteur privé**, entreprises et établissements publics, candidatures individuelles du secteur privé — 9 000 €
- **Secteur public**, les fonctionnaires des ministères, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, les élus nationaux et locaux, les chambres consulaires, les diplomates et militaires étrangers, les organisations internationales — 6000 €

« L'IHEDN prend en charge les auditeurs dans les villes où sont prévus les séminaires du point de rendez-vous du vendredi matin (vers 8h) à la fin du séminaire le samedi soir (vers 18h). Pour la mission d'étude hors métropole, la prise en charge par l'IHEDN à lieu de l'aéroport de départ de métropole à celui du retour en métropole. »

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré

Les droits d'inscription devront être impérativement acquittés dans le mois qui suit le début de la formation.

Toute session débutée est due dans son intégralité.

Nota :

- La contribution aux droits d'inscriptiou peut être prise sur les crédits de formation ;
- Sur demande de l'employeur ou du candidat, une convention de formation professionnelle pourra être établie ;
- Les organismes travaillant sur bons de commande devront l'adresser à l'Institut dès parution de l'arrêté du Premier ministre portant désignation les auditeurs ;
- En cas d'appel à un organisme extérieur (AFDAS, AGEFOS…) pour le financement, le contrat de prestation de service devra être adressé à l'IHEDN dès l'accord conclu.